

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 20 février 2020**

**DELIBERATION N°01/2020 - Budget principal**

**Objet : Débat d'orientations budgétaires 2020.**

L'an deux mille vingt, le vingt février à onze heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Targon.  
Date de convocation du Comité Syndical : 14 février 2020

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
BRUN	Michel	1	ANDRON	Monique	
LEVEAU	Alain	1	BONNAMY	Nicole	
PEZAT	Richard		SHERIFFS	Colin	
LAMOUREUX	Didier		FOUILHAC	Christiane	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AVINEN	Marc		BONNIER	Patrick	
IMMER	Françoise		LOPEZ	Denis	
POISBELAUD	Gérard		MONTEIL	Frank	
ROCA	Nathalie		NOGUEROLLES	Louis Pierre	
ZOGHBI	Véronique		VIANDON	Christophe	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
FELD	Mathilde		MOLL	Jean-Louis	
GARZARO	Paul		GACHET	Pierre	
PAGES	Bernard	1	TARBES	Nicolas	
DOUENCE	Michel		DELESALLE	Barbara	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
LAYRIS	Georges		CLEMENT	Céline	
MONGET	Alain	1	DELCROS	Francis	
BERGOGNAT	Jean-Yves		LAROZE	Philippe	
BROUSTAUT	Jean-François		PRADEAU	Frédéric	
MARTINEZ	Pierre -Emmanuel		BORAS	Jean-François	
<b>CDC SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
BARIANT	Pierre	1	CHIRON	Patrice	
DUTRUCH	Luc		DANG	Francis	
JAGUENAUD	Pierre		DURAND	Pierre	
MARTIN	José	1	LAPORTE	Hubert	
PASCAL	Denis		PUYAU PUYALET	Henri	
PERON	Christian		SEIGNEUR	Jean-Louis	

Vérification du QUORUM : 13

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 6

Nombre de votants : 6

Rappel : le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du 13 février 2020 à Targon, Conformément à l'article L2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical pour le 20 février 2020.

Le Quorum n'est pas atteint mais en application de l'article cité ci-dessus l'assemblée peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020  
Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Considérant** que Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, présentent la note de débat des orientations budgétaires 2020 transmise au préalable à l'ensemble des délégués.

Considérant le rapport des orientations budgétaires ci-joint.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,**  
- de valider la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 (DOB) et l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB 2020.

**Fait et délibéré le 20 février 2020**

**Le Président,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal des Deux-Sèvres' around the perimeter and a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the left.

**Alain LEVEAU**

**Conseiller Général Honoraire - Maire de Bellebat**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,  
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation





PÔLE TERRITORIAL

## Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers Débat d'orientations budgétaires - année 2020 Comité syndical du 13 février 2020

Cher Collègue, Chère Collègue,

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat ait lieu au sein du comité syndical pour définir les orientations du budget de notre établissement public dans les deux mois qui précèdent son adoption.

Les Vice-Présidents et moi-même avons le plaisir de vous présenter le document du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020.

### Sommaire :

Le contexte général.....	p.1
Les actions 2020 du Pôle Territorial présentées par service/par projet.....	p.1
Les grandes orientations de la politique budgétaire 2020.....	p.4
1. Le budget principal du Pôle Territorial	
2. Le budget annexe Espace Droit des Sols	

## Le contexte général

- a) Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Pôle Territorial compte 5 Communautés de communes, 90 communes et 102 782 habitants.**
- b) Les objectifs du nouveau projet de territoire Ambition 2030 ont été validés par le Pôle Territorial et ses 5 Communautés de communes fin 2019. Le plan d'actions ad hoc sera travaillé à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2020.**
- c) Des services mutualisés du Pôle au plus proche du terrain.** Grâce à notre ingénierie mutualisée, le Pôle Territorial poursuit l'**accompagnement des porteurs de projet publics et privés**, notamment :
- Espace Info Entreprendre : aide à la création, reprise, transmission d'entreprise, incubateur de réseau d'acteurs économiques ....bénéficiant à plus de 110 personnes/structures par an.
  - Espace Droit des Sols : instruction des actes d'urbanisme pour 47 communes.
- d) Le Pôle Territorial via son Projet Alimentaire Territorial a commencé, avec ses partenaires, la mise en œuvre de son plan d'actions : observatoire du foncier agricole, création du réseau « bien manger dans ma cantine », rencontres de l'alimentation...**
- e) L'application de contrats financiers**
- Un programme Leader 2014-2020, soit 1.8 Millions d'euros de fonds européens
  - Un contrat de ruralité 2018-2020 avec l'Etat
  - Un contrat de cohésion et de dynamisation 2019-2021 avec le Conseil Régional.
- f) Une année de transition avec, en mai 2020, le renouvellement des instances du Pôle Territorial. Les élus du Pôle Territorial laissent aux nouveaux élus des bases de travail solides afin que le passage de relais se fasse en toute sérénité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## Les actions 2020 du Pôle Territorial présentées par service/par projet

En 2020, 12 agents formeront l'équipe technique du Pôle Territorial (soit 10.5 ETP).

### Service Espace Info Entreprendre

*Vice-présidents référents : Pierre BARIANT, Christian PERON (ESS)*

2020 sera consacrée à :

- la poursuite de l'aide à la création et développement d'entreprises, avec les permanences de l'Espace Info Entreprendre (5 Cdc concernées).
- appui aux entreprises dans la réalisation de dossiers de demande de subvention ou prêts d'honneur : Région, Rebond 33, Initiative Gironde.
- la mise en place d'un logiciel de suivi des entreprises, mutualisé avec les Cdc et le Semoctom
- la mise en place d'un dispositif de bilan conseil et d'aide financière à l'artisanat et au commerce (ACP)
- la poursuite de l'animation de l'incubateur de réseaux d'acteurs économiques : intervention en clubs d'entreprises, appui à l'émergence de tiers lieux.

**A noter :** Après les élections municipales, le Pôle Territorial proposera aux Cdc la co-construction d'une stratégie économique à l'échelle du Cœur Entre-deux-mers, qui pourra servir de base aux stratégies intercommunales et à l'élaboration des futures conventions Région - Cdc SRDEII (action non inscrite au budget primitif – en attente de co financements).

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 1.4 ETP (conseillère en entreprises, chargée de mission incubateur)
- Outils : logiciel mutualisé de suivi des entreprises, plaquette et affiche financements ACP, kakémono, vidéo « parole d'acteurs » sur le site Internet
- Adhésion Initiative Gironde
- Frais de déplacements

### Service Espace Droit des Sols

*Vice-président référent : Bernard PAGES*

2020 sera consacrée à :

- la poursuite du service aux 47 communes adhérentes (issues des Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers, du Créonnais et Rurales de l'Entre-deux-Mers et Convergence Garonne) : instruction des actes d'urbanisme, conseil lors de l'élaboration des règlements de PLU, PLUi,
- le maintien d'une antenne 1.5 jours par semaine à Targon,
- la création de permanences en communes 0,5 jour par semaine, pour apporter une aide technique et un conseil aux élus, secrétaires de mairies et aux pétitionnaires sur les dossiers déposés. Ce service complémentaire vise également à réduire le nombre de dossiers incomplets reçus et faciliter leurs instructions. La mairie reste le premier point d'accueil du pétitionnaire.

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 1 responsable de service, 2 instructeurs et une secrétaire (3.6 ETP)
- Frais de fonctionnement (maintenance du logiciel d'instruction, contrats de location, consommables, petit équipement, ...)
- Frais de bouche pour les réunions, frais de déplacements

### Service Urbanisme et Habitat durables

*Vice-président référent : Bernard PAGES*

2020 sera consacrée à poursuivre l'évolution de ce service afin qu'il apporte de nouvelles réponses aux enjeux du projet de territoire Ambition 2030 :

- la mise en place de formations-actions à destinations des élus et techniciens (protection et valorisation du foncier agricole, transition écologique et énergétique du bâti, etc...).

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 0.3 ETP chargé mission urbanisme-foncier agricole
- Outil : plaquette présentant le service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Vice-présidents référents : Alain MONGET et Bernard PAGES (foncier agricole)

2020 sera consacrée à la mise en œuvre du plan d'actions défini en 2019 :

- Pilotage de la démarche, suivi des projets engagés par les différents partenaires
- Organisation des 2ndes rencontres de l'alimentation durable, d'un ciné débat « micro-fermes »
- Animation du réseau « Bien manger dans ma cantine (14 communes – 2 RPI - 2 Cdc)
- Observatoire du foncier agricole :

Pour rappel : l'observatoire vise à repérer le foncier agricole à enjeux, à protéger et soutenir les exploitations agricoles alimentaires existantes, valoriser les terres non cultivées et accompagner la transmission des terres et des exploitations, dans le but de faciliter et inciter à l'installation de productions alimentaires.

- Suivi des 5 communes pilotes engagées (Quinsac, Carignan-de-Bordeaux, Loupes, Gornac, Montussan)
- Extension de l'observatoire à de nouvelles communes (kit méthodologique).

**A noter :** Après les élections municipales, le Pôle Territorial proposera la mise en place d'un « Défi famille », outil de sensibilisation concernant le gaspillage alimentaire (action non inscrite au budget primitif – en attente de co financements)

### Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 0.7 ETP coordinateur PAT + 0.6 ETP chargé mission urbanisme-foncier agricole + 6 mois de stage urbanisme-foncier agricole
- Outils de communication : Ciné débat « micro-fermes », kit méthodologique de l'observatoire, infographie,
- Adhésion au réseau restauration collective 3AR
- Frais de bouche pour les réunions, frais de déplacements.

## Service d'accompagnement aux financements de projets

### Programme LEADER 2014-2020

Président du GAL : Christian PERON

Le Pôle a obtenu 1.8 millions d'euros de Fonds Européens.

2020 est consacrée :

- à l'accompagnement de porteurs de projets susceptibles de bénéficier de fonds Leader (12 aine de nouveaux dossiers) sur l'enveloppe restante (environ 260 000€ - 14.4%),
- à la programmation du stock de dossiers (25 dossiers anciens),
- à l'appui au montage des dossiers de demande de paiement (38 dossiers),
- à la mise en place d'actions de coopération avec des territoires ou des pays voisins.

Pistes : la mise en place du défi foyers en lien avec le PAT, des actions sur l'énotourisme dans le cadre du comité de jumelage de St Caprais - Carvoiera (Portugal), d'autres actions ...

- à renouveler et former, suite aux élections municipales, certains membres du comité LEADER (collège public notamment) et sa Présidence.

### Principaux postes de dépenses :

- Personnel : animation du programme et coopération (0.8 ETP), gestion du programme (0.7 ETP)
- Adhésion : association Leader France
- Frais de bouche pour les ateliers
- Frais de déplacements.

### Contrat de cohésion et de dynamisation 2019-2021

Référent : Alain LEVEAU, Président du Pôle Territorial

2020 sera consacrée au suivi et à l'ajustement des projets du contrat signé en 2019.

### Principaux postes de dépenses :

- Personnel : Animation du contrat 0.5 ETP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## **Contrat de Ruralité 2018-2020**

*Référent : Alain LEVEAU, Président du Pôle Territorial*

2020 sera consacrée au suivi des projets au contrat signé en 2019.

### Principaux postes de dépenses :

- Personnel : environ 10 jours/an

## **Prospective territoriale**

*Référent : Alain LEVEAU, Président du Pôle Territorial*

2020 est consacrée à l'élaboration de la 2<sup>nd</sup>e partie du projet de territoire Ambition 2030 : le plan d'actions. Ce plan d'actions, qui identifiera des chefs de file, sera élaboré à partir du dernier trimestre 2020, avec les élus des Communautés de communes et les porteurs de projets qui contribueront à attendre les objectifs d'Ambition 2030.

### Principaux postes de dépense :

- Personnel : direction, chargé de communication 0.2 ETP
- Conférence des maires (animation et traiteur), document « plan d'actions » Ambition 2030
- Frais de bouche pour les ateliers, séminaires, frais de déplacements.

## **Service Administration générale et communication**

*Référent : Alain LEVEAU, Président du Pôle Territorial*

2020 doit être consacrée :

- à la gestion administrative, RH et financière du Pôle,
- à la poursuite d'actions récurrentes : rapport d'activités,
- à l'accompagnement par la communication des services et programmes financiers.

### Principaux postes de dépense :

- Personnel : direction 0.2 ETP, chargé de communication 0.3 ETP, secrétariat 0.9 ETP, Gestionnaire 0.3 ETP
- Outils de communication : rapport d'activités
- Adhésion ANPP
- Frais de fonctionnement (logiciel de gestion des congés, mise aux normes des archives, contrats de location, consommables, petit équipement, ...).
- Frais de déplacements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## Les grandes orientations de la politique budgétaire 2020

Les orientations pour 2020 seront présentées en 2 parties :

1. Le budget principal du Pôle Territorial
2. Le budget annexe Espace Droit des Sols

### \*A noter concernant le budget principal du Pôle Territorial (art/chap. 022, 6068 et 70688) :

En raison d'un recours auprès de la DIRECCTE concernant le non-paiement de subventions FISAC (OCM tranche 2) au Pôle Territorial, il a été souhaité que soient réinscrites au budget 2020 les dépenses et recettes liées à ce recours.

- en dépenses : inscription en 6068 Fournitures diverses (3 865.67 euros) et en 022 dépenses imprévues (36 000 euros)
- en recettes : inscription en 70688 autres prestations de services (39 865.67 euros)

Rappel : les subventions FISAC destinées aux entreprises sont versées en 2 fois au Pôle Territorial : un acompte en début d'opération et le solde lorsque les entreprises ont fait leur travaux et que l'opération est clôturée. Cela oblige le Pôle territorial à payer les entreprises sur ses fonds propres, avant d'être normalement remboursé par le FISAC. Dans le cas présent, le Pôle Territorial est en attente de ce remboursement.

## 1. Le budget principal du Pôle Territorial

### Les dépenses de fonctionnement

#### - Charges à caractère général :

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
159 684.87 €	116 364.41 €	124 224.67 €

#### CA 2019 :

L'écart entre le BP 2019 et le CA 2019 est principalement lié au report de paiement des prestataires de l'Observatoire du foncier agricole (27 000 euros), à la non obtention du solde FISAC tranche 2\* (3 865.67 euros), au report de la mise aux normes des archives (2 337 euros), à la non dépense de frais postaux et de télécommunication (3 500 euros), la non dépense de frais liés à l'impression de documents (3 000 euros).

#### Comparaison BP 2019-BP 2020 :

Une baisse de 35 000 euros est constatée

Principaux postes de dépenses :

- Elaboration du plan d'actions d'Ambition 2030
- Observatoire du foncier Agricole dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial
- à l'achat de fournitures (papier, enveloppes...) pour l'envoi aux entreprises du territoire des informations relatives à Espace info entreprendre (TPE RH, information aux subventions régionales...) (2 000 euros)
- \*à l'inscription de dépenses FISAC (3 865.67 euros).

#### BP 2020, les principaux postes de dépenses :

64.7% des charges sont liées aux services du Pôle Territorial, les 35.3% restantes sont des frais de structure.

#### Services du Pôle Territorial

##### Service Espace Info Entreprendre

Logiciel mutualisé de suivi des entreprises  
Convention Initiative Gironde  
Plaquette et affiche aide aux entreprises ACP  
Vidéo « parole d'acteurs » sur le site Internet

##### Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Prestations dans le cadre de l'Observatoire du foncier Agricole  
Location de salle pour le Ciné débat

##### Service Urbanisme et Habitat durables

Plaquette sur le service

##### Service d'accompagnement aux financements de projets

Adhésion Leader France  
Frais de déplacement coopération

##### Service prospective territoriale

Prestation pour la conférence des Maires  
Elaboration du plan d'actions Ambition 2030

##### Administration générale et communication

Rapport activité  
Achat données : Portrait de territoire INSEE  
Adhésion ANPP  
Documentation  
Frais postaux, de télécommunications, de déplacements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Frais de « structure »**

Indemnité au comptable  
Adhésion Cnas  
Fluides, petit équipement, fournitures administrative  
Locations (immobilières et mobilières) et frais de nettoyage des locaux, maintenance  
Assurances  
Mise aux normes des archives

**- Charges de personnel :**

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
348 683.00 €	327 462.53 €	359 537.25 €

**CA 2019 :**

L'écart entre le BP 2019 et le CA 2019 est principalement lié au passage à demi traitement d'un agent en arrêt maladie, et à un ajustement à la baisse des charges sociales et du supplément familial.

**Comparaison BP 2019-BP 2020 :**

L'augmentation (11 000 euros) correspond principalement à :

- recrutement sur 6 mois d'un animateur leader -coopération

**BP 2020, les principaux postes de dépenses :**

**Le personnel :**

- Espace Info Entreprendre : 1.4 ETP (conseillère en entreprises, chargée de mission incubateur)
- Projet Alimentaire Territorial : 0.7 ETP coordinateur PAT + 0. 6 à 0.9 ETP chargé mission urbanisme-foncier agricole + 6 mois de stage urbanisme-foncier agricole
- Programme Leader : Animation du programme et coopération 0.8 ETP (soit 0.3+1 ETP sur 6 mois), gestion du programme 0.7 ETP
- Contrat Région : 0.5 ETP direction
- Prospective territoriale : direction, chargé de communication 0.2 ETP
- Administration générale et communication : direction 0.2 ETP, chargé de communication 0.3 ETP, secrétariat 0.9 ETP, Gestionnaire 0.3 ETP, 1 agent en congés maladie (à demi traitement)

**Assurances :** SMACL, assurance santé (mutuelle) et prévoyance (maintien de salaire...)

**- Autres charges de gestion\* :**

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
8 990.00 €	8 248.54 €	8 910.00 €

**BP 2019, CA 2019 et BP 2020, les principaux postes de dépenses :**

- Indemnités du Président.

**- Amortissements :**

Les amortissements sont stables. (Petit matériel bureautique amorti sur 3 ou 5 ans suivant les cas).

**- Dépenses imprévues :**

\*Inscription de dépenses liées à l'OCM 36 000 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## Les recettes de fonctionnement

### -Participations :

Libellé	Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
<b>Total</b>	<b>437 705.57 €</b>	<b>416 677.29 €</b>	<b>443 124.20 €</b>
<i>Leader</i>	85 231.23 €	79 066,51	40 000.00€
<i>Région</i>	16 000.00 €	13 636.44 €	74 500.00 €
<i>Département (PAT)</i>	25 000.00 €	12 500.00 €	10 000.00 €
<i>Cotisation des Communautés de communes</i>	311 474.34 € (3.06€/hab.)	311 474.34 €	318 624.20 € (3.10€/hab.)

### BP 2020, les principales recettes :

#### - les subventions des principaux partenaires :

Région : des subventions 2019, concernant l'animation économique, seront perçues en 2020. Elles viennent s'ajouter aux subventions 2020.

Europe : paiement des subventions Leader attendues pour l'animation 2019 ( remarque : CA 2019 : paiement des subventions pour l'animation 2017 et 2018)

#### - La cotisation des Communautés de communes :

##### Cotisation 2020 :

- Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès
- Communauté de communes Les Coteaux Bordelais
- Communauté de communes du Créonnais
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes Rurales de l'Entre-deux-Mers

	population 2020**	cotisation 2020 3,10€/hab.	Ecart de cotisation 2019-2020
CDC du Secteur de Saint-Loubès	27 327	84 713,70	1 093,08
CDC des Portes Entre-deux-Mers	21 541	66 777,10	861,64
CDC Les Coteaux Bordelais	19 668	60 970,80	786,72
CDC du Créonnais	17 433	54 042,30	697,32
CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers	16 813	52 120,30	672,52
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 782</b>	<b>318 624,20</b>	<b>4 111,28</b>

\*\*La population de référence prise en compte pour le calcul de la cotisation annuelle des Communautés de communes est la population INSEE, il s'agit de la population légale entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et actualisée chaque année.

#### -Autres prestations de service – OCM\* et logiciel entreprises :

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
39 865.67 €	0 €	43 465.67 €

### CA 2019

La baisse de recettes est liée au non-paiement par la DIRECCTE des fonds FISAC attendus (OCM tranche 2). D'où le recours déjà mentionné ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



BP 2020, les principales recettes :

- Inscription des fonds FISAC attendus ( OCM tranche 2).
- Convention avec les Cdc et le Semoctom pour la répartition des coûts de maintenance du logiciel de suivi des entreprises.

**-Remboursement assurance SMACL (assurance statutaire) :**

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
31 319.21 €	34 188.29 €	7 200 €

BP 2020, les principales recettes :

Il s'agit du remboursement par l'assurance SMACL du salaire des agents en arrêt maladie (1/2 traitement).

**Les dépenses d'investissement**

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
13 578.71 €	0 €	18 378.71 €

BP 2020, les principaux postes de dépenses :

- logiciel de suivi des entreprises (4 500 euros)

- matériel de bureau (étagères, bureau, ...)
- kakémonos

**Les recettes d'investissement**

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
4 718.00 €	4 718.00 €	4 800.00 €

CA 2019 : amortissements

BP 2020, les principales recettes :

- Amortissements du matériel et du site Internet du Pôle (jusqu'en 2021).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2. Le budget annexe Espace Droit des Sols (EDS)

Un budget annexe EDS a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Au 1<sup>er</sup> février 2020, l'Espace Droit des Sols propose une offre de proximité à 47 communes adhérentes.

Le service est composé :

- 1 chef de service instruction (1ETP) : instruction, veille juridique, conseil aux communes, appui à l'élaboration des règlements de Plu et PLUi, management d'équipe.
- 2 instructeurs (soit 2 ETP) : instruction des actes.
- 1 secrétaire (0.6 ETP)

### Les dépenses de fonctionnement

#### - Charges à caractère général :

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
43 490.00 €	31 795.43 €	36 970.00 €

#### CA 2019 :

La sous réalisation est liée au fonctionnement « réel » du service : frais de maintenance du logiciel d'instruction, frais

de location, frais de déplacement, frais postaux.

#### Comparaison BP 2019-BP 2020 :

Baisse d'environ 6 500 euros liés à l'arrêt d'une prestation de secrétariat.

#### Budget annexe EDS 2020, les principaux postes de dépenses :

- Locations (immobilières et mobilières) et entretien, maintenance
- Maintenance du logiciel d'instruction GFI (6 000 euros)
- Frais postaux et de télécommunication
- Adhésion Cnas
- Fluides, petit équipement, fournitures administratives.

#### Charges de personnel :

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
151 850.00 €	151 957.48 €	168 600 €

CA 2019 : quasiment identique au BP

#### Comparaison BP 2019-BP 2020 :

- un agent recruté au poste de secrétariat en tant qu'accroissement temporaire d'activité à 20h/semaine pendant 9 mois et 35h/semaine pendant les 3 mois d'été.

#### Budget annexe EDS 2020, les principaux postes de dépenses :

- Le Personnel : 1 responsable de service, 2 instructeurs et une secrétaire (3.6 ETP)
- Assurances : SMACL, assurance santé (mutuelle) et prévoyance (maintien de salaire...)

### Les recettes de fonctionnement

En 2020, la « cotisation » moyenne par acte pondéré est d'environ 135 euros (attente intégration commune de St Genès de Lombaud) pour 47 communes adhérentes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNES	nombre d'actes pondérés 2019	Solde 2019 déduit	fonctionnement 2020
<b>CDC DU CREONNAIS</b>			
CREON	101,60	1 126,24	13 760,68
BARON	45,60	505,48	6 176,05
BLESIGNAC	11,20	124,15	1 516,93
ST GENES DE LOMBAUD			
MADIRAC	9,20	101,98	1 246,05
LE POUT	24,20	268,26	3 277,64
HAUX	34,00	376,89	4 604,95
LOUPES	51,00	565,34	6 907,43
SADIRAC	138,80	1 538,61	18 799,04
SAINT LEON	8,80	97,55	1 191,87
LA SAUVE	38,00	421,23	5 146,71
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS</b>			
CAMBES	63,60	705,01	8 613,97
BAURECH	42,40	470,01	5 742,65
CAMBLANES ET MEYNAC	124,80	1 383,42	16 902,89
LANGOIRAN	37,60	416,80	5 092,54
LE TOURNE	17,00	188,45	2 302,48
TABANAC	17,60	195,10	2 383,74
CENAC	68,40	758,22	9 264,08
QUINSAC	54,60	605,24	7 395,01
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	115,60	1 281,43	15 656,84
<b>CDC CONVERGENCE GARONNE</b>			
CARDAN	7,20	79,81	975,17
LOUPIAC	19,20	212,83	2 600,44
BEGUEY	31,60	350,29	4 279,90
ESCOUSSANS	3,80	42,12	514,67
<b>CDC RURALES ENTRE DEUX MERS</b>			
FRONTENAC	29,40	325,90	3 981,93
Porte-de-Benauges	21,20	235,00	2 871,32
BELLEFOND	2,40	26,60	325,06
BLASIMON	24,40	270,48	3 304,73
COURPIAC	1,20	13,30	162,53
DIEULIVOL	13,60	150,76	1 841,98
LADAUX	5,20	57,64	704,29
LUGASSON	14,20	157,41	1 923,25
MAURIAC	2,60	28,82	352,14
ROMAGNE	13,00	144,11	1 760,72
SAUVETERRE	38,20	423,45	5 173,80
SAINT LAURENT DU BOIS	4,60	50,99	623,02
SAINT FELIX DE FONCAUDE	10,20	113,07	1 381,49
BAIGNEAUX	21,60	239,44	2 925,50
BELLEBAT	29,20	323,68	3 954,84
LE PUY	12,00	133,02	1 625,28
FALEYRAS	7,40	82,03	1 002,25
MONTIGNAC	10,60	117,50	1 435,66
MARTRES	3,40	37,69	460,50
SAINT GEMME	9,40	104,20	1 273,13
SOULIGNAC	5,60	62,08	758,46
TARGON	73,00	809,21	9 887,10
TAILLECAVAT	6,20	68,73	839,73
<b>TOTAL</b>	<b>1 424,40</b>	<b>15 789,56</b>	<b>192 920,44</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

192-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



### Les dépenses d'investissement

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
5 748.84 €	1 348.45 €	7 330.39 €

CA 2019 : La sous réalisation des dépenses correspond au non achat d'équipement.

Budget annexe EDS 2020, les principaux postes de dépenses :

Achat de matériel de bureau complémentaire : étagères pour stockage des archives,...

### Les recettes d'investissement

Budget 2019	CA 2019	Proposition 2020
2 920.00 €	2 920.00 €	2 930.00 €

CA 2019 : il s'agit des amortissements.

Budget annexe EDS 2020, les principales recettes :

Les amortissements (matériel de bureau)

**Conclusion : 2020 est une année de transition liée aux échéances électorales. Elle se traduit par la poursuite de l'offre de services et des projets en cours. Elle se traduira également par l'élaboration, avec les nouveaux élus, du plan d'action d'Ambition 2030.**

Le Président,



Alain LEVEAU

Conseiller Général Honoraire - Maire de Bellebat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20200220-01-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2020

Affichage : 25/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

